

L'ETENDARD

EDITION DU SOIR

A UN CENTIN

est maintenant en vente dans tous les dépôts de journaux

CIRCULATION :

Circulation quotidienne assermentée, - 4,809
Circul. parmi le Clergé, - 510
Do des Communautés et Collèges, - 104
Daily circulation, sworn, - 4,809
Dir. amongst the Clergy, - 510
Do do Convents, and Colleges, - 104

AVIS.

Nos abonnés en retard dans le paiement de leur abonnement sont instamment priés de nous faire remise au plus tôt; les abonnements sont strictement payables d'avance

Notre Agence à Paris est la maison Oudin, libraire, 51 rue Bonaparte.

M. ELPHÈZE ANCHAMBAULT, de Woodstock, R. I. (boite 395), est notre agent général pour les Etats-Unis, et comme tel spécialement autorisé à prendre et collecter des abonnements à L'ETENDARD et à la REVUE CANADIENNE.

SOMMAIRE

1ERE PAGE. Feuilleton: Le Vieux d'Or. Lettre de Mgr Lefebvre des Trois-Rivières - Préface. 2EME PAGE. Un mandement de Mgr Lefebvre sur la division de son diocèse - Préface. 3EME PAGE. Bulletin-Télégraphique - La Balle de Fautoux - Faits du jour - Commerce et Finances. Edition du soir.

L'ETENDARD

MERCREDI, 28 JANVIER 1885.

Un mandement de Mgr Lefebvre sur la division de son diocèse

Nos lecteurs trouveront sur notre premier page un mandement de S. G. Mgr des Trois-Rivières, touchant la question si palpitante d'intérêt de la division du diocèse des Trois-Rivières.

La correspondance du Vénérable Prêlat avec Son Excellence Mgr Smoelders y est reproduite.

PREFACE

Sous ce titre de PREFACE, nous publions aujourd'hui sur la première page de L'ETENDARD, copie fidèle d'un fac-simile du numéro de la Gazette de France. Cette préface est consacrée à servir à l'intelligence des choses contenues dans le Recueil des Gazettes de l'année 1631.

C'est un document tout-à-fait curieux, d'une très grande valeur au point de vue historique du journalisme, et qui mérite d'être lu et conservé.

Cette PREFACE de la Gazette de France était, pour ce journal, ni plus ni moins que sa présentation devant le public, et ce que les journalistes nouveaux-nés d'aujourd'hui nomment leur article programme.

"La Vérité" à propos du banquet à Sir John

Nous avons un grand respect pour notre confrère de La Vérité, et nous aimons à rendre justice à la sincérité de ses convictions, même lorsque nous ne pouvons partager absolument ses opinions.

Notre confrère dit vrai, lorsqu'il dit que nous sommes partisan; mais il se trompe lorsqu'il suppose que nous nous laissons guider par l'esprit de parti. Il est possible que nous soyons sous une fausse impression; mais il nous semble qu'il y a une nuance bien tranchée entre le partisan et celui qui se laisse guider par l'esprit de parti.

Nous acceptons loyalement et sans arrière pensée nos institutions constitutionnelles et nous tâchons de leur faire produire pour notre patrie tout le bien possible.

Or, en pays constitutionnel, le gouvernement n'est possible, pratiquement, qu'au moyen des partis. Et, quand un ou des hommes professent des principes et mettent en pratique des mesures d'administration qui, suivant nous, sont propres à faire le bien du pays; surtout quand ils luttent contre un parti et des hommes dont les mesures et les principes sont incontestablement mauvais, nous croyons devoir être leur partisan et les soutenir, dans l'intérêt du pays, dans l'intérêt des principes et des causes que nous défendons.

Mais nous ne sommes pas partisan au point d'être aveugle sur leurs fautes et de fermer les yeux sur leurs erreurs. En d'autres termes, rien ne nous ôte ni notre indépendance, ni

la rectitude de jugement nécessaire pour tout apprécier, hommes et principes, à leur juste valeur.

Au besoin, nous les critiquons, nous les condamnons. Nous ne nous laissons pas guider par l'esprit de parti; nous ne faisons que suivre, vu les circonstances, la voie qui nous semble la plus propre à nous conduire à notre but; nous faisons le bien par les moyens qui nous paraissent les plus efficaces.

Si Sir John et Le Mail sont meilleurs, à tout prendre, que M. Blake et Le Globe, nous ne voyons pas en vertu de quel principe nous ne leur donnerions pas notre préférence.

A la différence de notre confrère de La Vérité, nous n'avons jamais su formellement que Sir John fut mason et nous avons toujours cru que le fait n'était pas prouvé.

Ces réserves faites, nous publions l'article de La Vérité, lequel se trouve être en même temps une réponse préemptoire à La Patrie qui a fait les mêmes réflexions que son confrère de Québec.

A PROPOS D'UN BANQUET

Dans un article d'une platitude remarquable L'Electeur, l'incorruptible organe de M. M. Langlois et de M. Macdonald, nous a reproché d'avoir écrit un article sur le banquet offert à Sir John Macdonald.

Nous avons appelé le dîner Vermond une "gogolite maçonnique", parait-il. C'est possible. Si cela est, n'en déplaise à nos amis de Québec, nous ne retirons pas l'expression qui nous a servi de protection.

Notre confrère dit ensuite: "Si le fait qu'une personne à laquelle le banquet est donné appartient à la franc-maçonnerie, ou plutôt constitue ce banquet en une démonstration maçonnique, ainsi que La Patrie l'a posé en fait, le banquet offert à Sir John Macdonald, n'est pas un banquet maçonnique, mais un banquet offert à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la franc-maçonnerie, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation."

Puis l'aimable M. Pacaud, qui n'a pas encore publié l'article Humanité, se livre à des réflexions touchantes sur le rôle des sociétés secrètes.

Ce brave garçon croit nous avoir mis dans un grand embarras, évidemment. Pourtant, nous sommes allés à l'aise pour répondre qu'il n'était guère pour empêcher les \$2,000 de Beumer, entrepreneur de l'Equipe.

Nous sommes à l'aise pour plusieurs raisons. D'abord, nous n'avons pas posé le principe ridicule que M. Pacaud nous impute à l'instigation pour les besoins de sa petite cause. Nous ne mettons ni de l'huile sur le feu, ni de l'eau dans le vin, nous ne cherchons pas à dénigrer un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Mais il ne faut pas oublier que Sir John est aussi premier ministre de la Confédération canadienne, chef d'une grande organisation politique et l'un des vétérans parmi nos hommes d'Etat. Voilà autant de titres auxquels on pouvait lui offrir un banquet.

Et d'ailleurs, nous sommes fiers de nous adresser à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Le cas de M. Vermond est fort différent. A quel titre pouvait-on lui offrir un banquet? A son titre de Français distingué, de député qui a fait un peu de bruit? Oui, mais en quel titre? En celui d'Etat? Il est dit, comment avait-il pu se faire un peu de bruit autour de son nom?

La Patrie a su nous l'indiquer très nettement, à l'occasion même de ce banquet, en publiant le programme politique qui lui servait de préface. Ce programme est essentiellement maçonnique: instruction obligatoire, services militaires, droit de réunion et d'association avec DISTINCTION pour les congrégations, séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Puis, qui ne se rappelle encore l'inqualifiable discours prononcé par M. Chapleau à ce banquet et son scandaleux éloge de Gambetta, l'insigne ennemi de l'Eglise? Et d'ailleurs, nous sommes fiers de nous adresser à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Voilà bien plus qu'il n'en faut pour que les gens intelligents et de bonne foi puissent faire la distinction entre le banquet Macdonald et le banquet Vermond.

Et d'ailleurs, nous sommes fiers de nous adresser à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Notre confrère dit vrai, lorsqu'il dit que nous sommes partisan; mais il se trompe lorsqu'il suppose que nous nous laissons guider par l'esprit de parti. Il est possible que nous soyons sous une fausse impression; mais il nous semble qu'il y a une nuance bien tranchée entre le partisan et celui qui se laisse guider par l'esprit de parti.

Nous acceptons loyalement et sans arrière pensée nos institutions constitutionnelles et nous tâchons de leur faire produire pour notre patrie tout le bien possible.

Or, en pays constitutionnel, le gouvernement n'est possible, pratiquement, qu'au moyen des partis. Et, quand un ou des hommes professent des principes et mettent en pratique des mesures d'administration qui, suivant nous, sont propres à faire le bien du pays; surtout quand ils luttent contre un parti et des hommes dont les mesures et les principes sont incontestablement mauvais, nous croyons devoir être leur partisan et les soutenir, dans l'intérêt du pays, dans l'intérêt des principes et des causes que nous défendons.

Mais nous ne sommes pas partisan au point d'être aveugle sur leurs fautes et de fermer les yeux sur leurs erreurs. En d'autres termes, rien ne nous ôte ni notre indépendance, ni

la rectitude de jugement nécessaire pour tout apprécier, hommes et principes, à leur juste valeur.

Au besoin, nous les critiquons, nous les condamnons. Nous ne nous laissons pas guider par l'esprit de parti; nous ne faisons que suivre, vu les circonstances, la voie qui nous semble la plus propre à nous conduire à notre but; nous faisons le bien par les moyens qui nous paraissent les plus efficaces.

Si Sir John et Le Mail sont meilleurs, à tout prendre, que M. Blake et Le Globe, nous ne voyons pas en vertu de quel principe nous ne leur donnerions pas notre préférence.

A la différence de notre confrère de La Vérité, nous n'avons jamais su formellement que Sir John fut mason et nous avons toujours cru que le fait n'était pas prouvé.

Ces réserves faites, nous publions l'article de La Vérité, lequel se trouve être en même temps une réponse préemptoire à La Patrie qui a fait les mêmes réflexions que son confrère de Québec.

A PROPOS D'UN BANQUET

Dans un article d'une platitude remarquable L'Electeur, l'incorruptible organe de M. M. Langlois et de M. Macdonald, nous a reproché d'avoir écrit un article sur le banquet offert à Sir John Macdonald.

Nous avons appelé le dîner Vermond une "gogolite maçonnique", parait-il. C'est possible. Si cela est, n'en déplaise à nos amis de Québec, nous ne retirons pas l'expression qui nous a servi de protection.

Notre confrère dit ensuite: "Si le fait qu'une personne à laquelle le banquet est donné appartient à la franc-maçonnerie, ou plutôt constitue ce banquet en une démonstration maçonnique, ainsi que La Patrie l'a posé en fait, le banquet offert à Sir John Macdonald, n'est pas un banquet maçonnique, mais un banquet offert à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation."

Puis l'aimable M. Pacaud, qui n'a pas encore publié l'article Humanité, se livre à des réflexions touchantes sur le rôle des sociétés secrètes.

Ce brave garçon croit nous avoir mis dans un grand embarras, évidemment. Pourtant, nous sommes allés à l'aise pour répondre qu'il n'était guère pour empêcher les \$2,000 de Beumer, entrepreneur de l'Equipe.

Nous sommes à l'aise pour plusieurs raisons. D'abord, nous n'avons pas posé le principe ridicule que M. Pacaud nous impute à l'instigation pour les besoins de sa petite cause. Nous ne mettons ni de l'huile sur le feu, ni de l'eau dans le vin, nous ne cherchons pas à dénigrer un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Mais il ne faut pas oublier que Sir John est aussi premier ministre de la Confédération canadienne, chef d'une grande organisation politique et l'un des vétérans parmi nos hommes d'Etat. Voilà autant de titres auxquels on pouvait lui offrir un banquet.

Et d'ailleurs, nous sommes fiers de nous adresser à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Le cas de M. Vermond est fort différent. A quel titre pouvait-on lui offrir un banquet? A son titre de Français distingué, de député qui a fait un peu de bruit? Oui, mais en quel titre? En celui d'Etat? Il est dit, comment avait-il pu se faire un peu de bruit autour de son nom?

La Patrie a su nous l'indiquer très nettement, à l'occasion même de ce banquet, en publiant le programme politique qui lui servait de préface. Ce programme est essentiellement maçonnique: instruction obligatoire, services militaires, droit de réunion et d'association avec DISTINCTION pour les congrégations, séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Puis, qui ne se rappelle encore l'inqualifiable discours prononcé par M. Chapleau à ce banquet et son scandaleux éloge de Gambetta, l'insigne ennemi de l'Eglise? Et d'ailleurs, nous sommes fiers de nous adresser à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Voilà bien plus qu'il n'en faut pour que les gens intelligents et de bonne foi puissent faire la distinction entre le banquet Macdonald et le banquet Vermond.

Et d'ailleurs, nous sommes fiers de nous adresser à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Notre confrère dit vrai, lorsqu'il dit que nous sommes partisan; mais il se trompe lorsqu'il suppose que nous nous laissons guider par l'esprit de parti. Il est possible que nous soyons sous une fausse impression; mais il nous semble qu'il y a une nuance bien tranchée entre le partisan et celui qui se laisse guider par l'esprit de parti.

Nous acceptons loyalement et sans arrière pensée nos institutions constitutionnelles et nous tâchons de leur faire produire pour notre patrie tout le bien possible.

Or, en pays constitutionnel, le gouvernement n'est possible, pratiquement, qu'au moyen des partis. Et, quand un ou des hommes professent des principes et mettent en pratique des mesures d'administration qui, suivant nous, sont propres à faire le bien du pays; surtout quand ils luttent contre un parti et des hommes dont les mesures et les principes sont incontestablement mauvais, nous croyons devoir être leur partisan et les soutenir, dans l'intérêt du pays, dans l'intérêt des principes et des causes que nous défendons.

Mais nous ne sommes pas partisan au point d'être aveugle sur leurs fautes et de fermer les yeux sur leurs erreurs. En d'autres termes, rien ne nous ôte ni notre indépendance, ni

la rectitude de jugement nécessaire pour tout apprécier, hommes et principes, à leur juste valeur.

Au besoin, nous les critiquons, nous les condamnons. Nous ne nous laissons pas guider par l'esprit de parti; nous ne faisons que suivre, vu les circonstances, la voie qui nous semble la plus propre à nous conduire à notre but; nous faisons le bien par les moyens qui nous paraissent les plus efficaces.

Si Sir John et Le Mail sont meilleurs, à tout prendre, que M. Blake et Le Globe, nous ne voyons pas en vertu de quel principe nous ne leur donnerions pas notre préférence.

A la différence de notre confrère de La Vérité, nous n'avons jamais su formellement que Sir John fut mason et nous avons toujours cru que le fait n'était pas prouvé.

Ces réserves faites, nous publions l'article de La Vérité, lequel se trouve être en même temps une réponse préemptoire à La Patrie qui a fait les mêmes réflexions que son confrère de Québec.

A PROPOS D'UN BANQUET

Dans un article d'une platitude remarquable L'Electeur, l'incorruptible organe de M. M. Langlois et de M. Macdonald, nous a reproché d'avoir écrit un article sur le banquet offert à Sir John Macdonald.

Nous avons appelé le dîner Vermond une "gogolite maçonnique", parait-il. C'est possible. Si cela est, n'en déplaise à nos amis de Québec, nous ne retirons pas l'expression qui nous a servi de protection.

Notre confrère dit ensuite: "Si le fait qu'une personne à laquelle le banquet est donné appartient à la franc-maçonnerie, ou plutôt constitue ce banquet en une démonstration maçonnique, ainsi que La Patrie l'a posé en fait, le banquet offert à Sir John Macdonald, n'est pas un banquet maçonnique, mais un banquet offert à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation."

Puis l'aimable M. Pacaud, qui n'a pas encore publié l'article Humanité, se livre à des réflexions touchantes sur le rôle des sociétés secrètes.

Ce brave garçon croit nous avoir mis dans un grand embarras, évidemment. Pourtant, nous sommes allés à l'aise pour répondre qu'il n'était guère pour empêcher les \$2,000 de Beumer, entrepreneur de l'Equipe.

Nous sommes à l'aise pour plusieurs raisons. D'abord, nous n'avons pas posé le principe ridicule que M. Pacaud nous impute à l'instigation pour les besoins de sa petite cause. Nous ne mettons ni de l'huile sur le feu, ni de l'eau dans le vin, nous ne cherchons pas à dénigrer un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Mais il ne faut pas oublier que Sir John est aussi premier ministre de la Confédération canadienne, chef d'une grande organisation politique et l'un des vétérans parmi nos hommes d'Etat. Voilà autant de titres auxquels on pouvait lui offrir un banquet.

Et d'ailleurs, nous sommes fiers de nous adresser à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Le cas de M. Vermond est fort différent. A quel titre pouvait-on lui offrir un banquet? A son titre de Français distingué, de député qui a fait un peu de bruit? Oui, mais en quel titre? En celui d'Etat? Il est dit, comment avait-il pu se faire un peu de bruit autour de son nom?

La Patrie a su nous l'indiquer très nettement, à l'occasion même de ce banquet, en publiant le programme politique qui lui servait de préface. Ce programme est essentiellement maçonnique: instruction obligatoire, services militaires, droit de réunion et d'association avec DISTINCTION pour les congrégations, séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Puis, qui ne se rappelle encore l'inqualifiable discours prononcé par M. Chapleau à ce banquet et son scandaleux éloge de Gambetta, l'insigne ennemi de l'Eglise? Et d'ailleurs, nous sommes fiers de nous adresser à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Voilà bien plus qu'il n'en faut pour que les gens intelligents et de bonne foi puissent faire la distinction entre le banquet Macdonald et le banquet Vermond.

Et d'ailleurs, nous sommes fiers de nous adresser à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Notre confrère dit vrai, lorsqu'il dit que nous sommes partisan; mais il se trompe lorsqu'il suppose que nous nous laissons guider par l'esprit de parti. Il est possible que nous soyons sous une fausse impression; mais il nous semble qu'il y a une nuance bien tranchée entre le partisan et celui qui se laisse guider par l'esprit de parti.

Nous acceptons loyalement et sans arrière pensée nos institutions constitutionnelles et nous tâchons de leur faire produire pour notre patrie tout le bien possible.

Or, en pays constitutionnel, le gouvernement n'est possible, pratiquement, qu'au moyen des partis. Et, quand un ou des hommes professent des principes et mettent en pratique des mesures d'administration qui, suivant nous, sont propres à faire le bien du pays; surtout quand ils luttent contre un parti et des hommes dont les mesures et les principes sont incontestablement mauvais, nous croyons devoir être leur partisan et les soutenir, dans l'intérêt du pays, dans l'intérêt des principes et des causes que nous défendons.

Mais nous ne sommes pas partisan au point d'être aveugle sur leurs fautes et de fermer les yeux sur leurs erreurs. En d'autres termes, rien ne nous ôte ni notre indépendance, ni

la rectitude de jugement nécessaire pour tout apprécier, hommes et principes, à leur juste valeur.

Au besoin, nous les critiquons, nous les condamnons. Nous ne nous laissons pas guider par l'esprit de parti; nous ne faisons que suivre, vu les circonstances, la voie qui nous semble la plus propre à nous conduire à notre but; nous faisons le bien par les moyens qui nous paraissent les plus efficaces.

Si Sir John et Le Mail sont meilleurs, à tout prendre, que M. Blake et Le Globe, nous ne voyons pas en vertu de quel principe nous ne leur donnerions pas notre préférence.

A la différence de notre confrère de La Vérité, nous n'avons jamais su formellement que Sir John fut mason et nous avons toujours cru que le fait n'était pas prouvé.

Ces réserves faites, nous publions l'article de La Vérité, lequel se trouve être en même temps une réponse préemptoire à La Patrie qui a fait les mêmes réflexions que son confrère de Québec.

A PROPOS D'UN BANQUET

Dans un article d'une platitude remarquable L'Electeur, l'incorruptible organe de M. M. Langlois et de M. Macdonald, nous a reproché d'avoir écrit un article sur le banquet offert à Sir John Macdonald.

Nous avons appelé le dîner Vermond une "gogolite maçonnique", parait-il. C'est possible. Si cela est, n'en déplaise à nos amis de Québec, nous ne retirons pas l'expression qui nous a servi de protection.

Notre confrère dit ensuite: "Si le fait qu'une personne à laquelle le banquet est donné appartient à la franc-maçonnerie, ou plutôt constitue ce banquet en une démonstration maçonnique, ainsi que La Patrie l'a posé en fait, le banquet offert à Sir John Macdonald, n'est pas un banquet maçonnique, mais un banquet offert à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation."

Puis l'aimable M. Pacaud, qui n'a pas encore publié l'article Humanité, se livre à des réflexions touchantes sur le rôle des sociétés secrètes.

Ce brave garçon croit nous avoir mis dans un grand embarras, évidemment. Pourtant, nous sommes allés à l'aise pour répondre qu'il n'était guère pour empêcher les \$2,000 de Beumer, entrepreneur de l'Equipe.

Nous sommes à l'aise pour plusieurs raisons. D'abord, nous n'avons pas posé le principe ridicule que M. Pacaud nous impute à l'instigation pour les besoins de sa petite cause. Nous ne mettons ni de l'huile sur le feu, ni de l'eau dans le vin, nous ne cherchons pas à dénigrer un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Mais il ne faut pas oublier que Sir John est aussi premier ministre de la Confédération canadienne, chef d'une grande organisation politique et l'un des vétérans parmi nos hommes d'Etat. Voilà autant de titres auxquels on pouvait lui offrir un banquet.

Et d'ailleurs, nous sommes fiers de nous adresser à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Le cas de M. Vermond est fort différent. A quel titre pouvait-on lui offrir un banquet? A son titre de Français distingué, de député qui a fait un peu de bruit? Oui, mais en quel titre? En celui d'Etat? Il est dit, comment avait-il pu se faire un peu de bruit autour de son nom?

La Patrie a su nous l'indiquer très nettement, à l'occasion même de ce banquet, en publiant le programme politique qui lui servait de préface. Ce programme est essentiellement maçonnique: instruction obligatoire, services militaires, droit de réunion et d'association avec DISTINCTION pour les congrégations, séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Puis, qui ne se rappelle encore l'inqualifiable discours prononcé par M. Chapleau à ce banquet et son scandaleux éloge de Gambetta, l'insigne ennemi de l'Eglise? Et d'ailleurs, nous sommes fiers de nous adresser à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Voilà bien plus qu'il n'en faut pour que les gens intelligents et de bonne foi puissent faire la distinction entre le banquet Macdonald et le banquet Vermond.

Et d'ailleurs, nous sommes fiers de nous adresser à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Notre confrère dit vrai, lorsqu'il dit que nous sommes partisan; mais il se trompe lorsqu'il suppose que nous nous laissons guider par l'esprit de parti. Il est possible que nous soyons sous une fausse impression; mais il nous semble qu'il y a une nuance bien tranchée entre le partisan et celui qui se laisse guider par l'esprit de parti.

Nous acceptons loyalement et sans arrière pensée nos institutions constitutionnelles et nous tâchons de leur faire produire pour notre patrie tout le bien possible.

Or, en pays constitutionnel, le gouvernement n'est possible, pratiquement, qu'au moyen des partis. Et, quand un ou des hommes professent des principes et mettent en pratique des mesures d'administration qui, suivant nous, sont propres à faire le bien du pays; surtout quand ils luttent contre un parti et des hommes dont les mesures et les principes sont incontestablement mauvais, nous croyons devoir être leur partisan et les soutenir, dans l'intérêt du pays, dans l'intérêt des principes et des causes que nous défendons.

Mais nous ne sommes pas partisan au point d'être aveugle sur leurs fautes et de fermer les yeux sur leurs erreurs. En d'autres termes, rien ne nous ôte ni notre indépendance, ni

la rectitude de jugement nécessaire pour tout apprécier, hommes et principes, à leur juste valeur.

Au besoin, nous les critiquons, nous les condamnons. Nous ne nous laissons pas guider par l'esprit de parti; nous ne faisons que suivre, vu les circonstances, la voie qui nous semble la plus propre à nous conduire à notre but; nous faisons le bien par les moyens qui nous paraissent les plus efficaces.

Si Sir John et Le Mail sont meilleurs, à tout prendre, que M. Blake et Le Globe, nous ne voyons pas en vertu de quel principe nous ne leur donnerions pas notre préférence.

A la différence de notre confrère de La Vérité, nous n'avons jamais su formellement que Sir John fut mason et nous avons toujours cru que le fait n'était pas prouvé.

Ces réserves faites, nous publions l'article de La Vérité, lequel se trouve être en même temps une réponse préemptoire à La Patrie qui a fait les mêmes réflexions que son confrère de Québec.

A PROPOS D'UN BANQUET

Dans un article d'une platitude remarquable L'Electeur, l'incorruptible organe de M. M. Langlois et de M. Macdonald, nous a reproché d'avoir écrit un article sur le banquet offert à Sir John Macdonald.

Nous avons appelé le dîner Vermond une "gogolite maçonnique", parait-il. C'est possible. Si cela est, n'en déplaise à nos amis de Québec, nous ne retirons pas l'expression qui nous a servi de protection.

Notre confrère dit ensuite: "Si le fait qu'une personne à laquelle le banquet est donné appartient à la franc-maçonnerie, ou plutôt constitue ce banquet en une démonstration maçonnique, ainsi que La Patrie l'a posé en fait, le banquet offert à Sir John Macdonald, n'est pas un banquet maçonnique, mais un banquet offert à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation."

Puis l'aimable M. Pacaud, qui n'a pas encore publié l'article Humanité, se livre à des réflexions touchantes sur le rôle des sociétés secrètes.

Ce brave garçon croit nous avoir mis dans un grand embarras, évidemment. Pourtant, nous sommes allés à l'aise pour répondre qu'il n'était guère pour empêcher les \$2,000 de Beumer, entrepreneur de l'Equipe.

Nous sommes à l'aise pour plusieurs raisons. D'abord, nous n'avons pas posé le principe ridicule que M. Pacaud nous impute à l'instigation pour les besoins de sa petite cause. Nous ne mettons ni de l'huile sur le feu, ni de l'eau dans le vin, nous ne cherchons pas à dénigrer un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Mais il ne faut pas oublier que Sir John est aussi premier ministre de la Confédération canadienne, chef d'une grande organisation politique et l'un des vétérans parmi nos hommes d'Etat. Voilà autant de titres auxquels on pouvait lui offrir un banquet.

Et d'ailleurs, nous sommes fiers de nous adresser à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Le cas de M. Vermond est fort différent. A quel titre pouvait-on lui offrir un banquet? A son titre de Français distingué, de député qui a fait un peu de bruit? Oui, mais en quel titre? En celui d'Etat? Il est dit, comment avait-il pu se faire un peu de bruit autour de son nom?

La Patrie a su nous l'indiquer très nettement, à l'occasion même de ce banquet, en publiant le programme politique qui lui servait de préface. Ce programme est essentiellement maçonnique: instruction obligatoire, services militaires, droit de réunion et d'association avec DISTINCTION pour les congrégations, séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Puis, qui ne se rappelle encore l'inqualifiable discours prononcé par M. Chapleau à ce banquet et son scandaleux éloge de Gambetta, l'insigne ennemi de l'Eglise? Et d'ailleurs, nous sommes fiers de nous adresser à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Voilà bien plus qu'il n'en faut pour que les gens intelligents et de bonne foi puissent faire la distinction entre le banquet Macdonald et le banquet Vermond.

Et d'ailleurs, nous sommes fiers de nous adresser à un homme qui n'est pas un franc-maçon, mais un homme qui est un franc-maçon, un des piliers de la République, un des piliers de la civilisation.

Notre confrère dit vrai, lorsqu'il dit que nous sommes partisan; mais il se trompe lorsqu'il suppose que nous nous laissons guider par l'esprit de parti. Il est possible que nous soyons sous une fausse impression; mais il nous semble qu'il y a une nuance bien tranchée entre le partisan et celui qui se laisse guider par l'esprit de parti.

Nous acceptons loya

CE QUI SUIT a paru dans notre édition d'hier soir.

QA ET LA.

Sir Hector Langevin et l'hon. A. P. Caron sont retournés à Ottawa par un train spécial.

Mgr l'évêque des Trois-Rivières vient d'adresser à son clergé une lettre pastorale sur la division de son diocèse.

Aux élections sénatoriales qui ont lieu en France, dimanche, 67 républicains et 20 conservateurs ont été élus. Les républicains ont gagné 22 sièges.

C'est M. Linière Taschereau, le nouveau député de Beauce, qui proposera l'adresse en réponse au discours du trône et c'est M. Prunze député de Lennox qui la secondera.

Un mot du Nouvelliste: "L'Electeur avoue qu'il a toujours pris les intérêts de la cité et du district de Québec."

Le Nouvelliste d'hier publie sous la signature de M. Benj. Trudel, une première lettre de M. Ernest Pacaud, rédacteur de l'Electeur. M. Pacaud est aussi maltraité que son ami, M. Charles Langlier.

Du Nouvelliste: "M. Lamy, que nos lecteurs connaissent de nom, a quitté Paris ces jours derniers, en route pour l'Amérique. On croit qu'il se rendra jusqu'au Canada."

Il paraît qu'il vient rendre visite à une de ses anciennes connaissances, du nom de Savary, actuellement résidant à Québec.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres. Il vend leur entree à l'église, et le plus bas enchérisseur a le contrat.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Le village de Sussex, dans le comté de King, vient d'inaugurer un mode tout nouveau d'exercer la charité envers les pauvres.

Chronique Religieuse

M. L. J. A. Sénéchal a reçu le diaconat dimanche dernier des mains de Mgr l'évêque de St. Hyacinthe.

Association St. Jean-Baptiste

A une nombreuse assemblée des paroissiens de St. Brigid le dimanche soir.

STE-BRIGIDE

Le lazar de Ste-Brigide est suspendu jusqu'à vendredi soir à cause des fêtes de Carnaval.

Les églises de Ste-Brigide célébreront dimanche prochain la fête patronale.

Le soir il y aura la bénédiction de la statue de Ste-Brigide donnée à la paroisse par les jeunes gens.

Arrivée du Gouverneur-Général

Hier soir, à 9 heures, a eu lieu l'arrivée du Son Excellence le Gouverneur-Général, à la gare Beauport.

Un grand nombre de députations formant partie du comité exécutif se trouvaient présentes à son arrivée.

Le Gouverneur-Général a été reçu par M. M. Joseph Hickox, président honoraire, R. D. McElbrien, président du comité exécutif, C. H. Somers, président du comité de finances, Richard White, pour la réception de la presse, H. Beaugrand, secrétaire honoraire et G. Searl, secrétaire.

Plusieurs personnes présentes ont remarqué M. M. Baumgarten et J. Wolf représentant le Montreal Club, et Russell Stephenson A. C.

Les personnes qui accompagnent Son Excellence étaient le marquis de Londondown, lord Melgund, lady Melgund, l'hon. M. Anor, lady Florence Anor, le vicomte Weymouth et le capitaine Stratfield H. D. C.

Son Excellence jugea à propos, vu l'heure avancée de la soirée de ne pas participer aux divers amusements du Carnaval.

Aujourd'hui il donnera à M. Hickox et à son secrétaire M. Searl ses instructions à ce sujet.

Son Excellence et la Marquise Londondown, lord Melgund et lady Melgund, l'hon. M. Anor et lady Florence Anor, le vicomte Weymouth et le capitaine Stratfield H. D. C.

ELECTIONS MUNICIPALES

Sur la proposition de l'échevin Grenier il est décidé que la nomination aura lieu en plein air à dix heures de l'avant-midi aux places suivantes et en présence des échevins dont les noms suivent:

Pour la mairie à l'extrémité ouest de l'avenue de la ville, sous la présidence de l'échevin McShane.

Pour le quartier Est—A la messe publique, marché Bonisours, l'échevin Gauthier, président.

Quartier Centre—Au coin ouest de la côte Saint-Jacques et de la rue Saint-Jacques, l'échevin Grenier président.

Quartier Ouest—Au coin nord-ouest du marché Sainte-Anne, l'échevin Farrell, président.

Quartier Sainte-Anne—Au coin des rues Saint-Maurice et Carré Chaboulier, l'échevin Fairbairn, président.

Quartier Saint-Antoine—Au coin des rues Radegonde et Craig; président; l'échevin Tannay.

Quartier Saint-Laurent—A la station centrale de pompe, l'échevin Archibald, président.

Quartier St. Louis—A la station de pompe de la rue Ontario, l'échevin J. C. Wilson, président.

Quartier Saint-Jacques—Au marché Viger, rue Craig, l'échevin Holland, président.

Quartier St. Marie—Au marché Papi-ni, l'échevin Gauthier, président.

Quartier Hochelaga—A la station de pompe, rue Desery, l'échevin Roy, président.

Après quelques heures de routine, le conseil s'est réuni.

Concert au profit de Notre-Dame des Victoires

Le concert qui a eu lieu le 21 du courant au profit de Notre-Dame des Victoires, a été très réussi.

Le concert qui a eu lieu le 21 du courant au profit de Notre-Dame des Victoires, a été très réussi.

La nouvelle maison Dupuis, Brien, Coullée & Cie

Chambres à louer avec ou sans pension, au centre de la ville. Conditions faciles. S'adresser: 63 rue Viller.

Chambres à louer.

Chambres à louer avec ou sans pension, au centre de la ville. Conditions faciles. S'adresser: 63 rue Viller.

A VENDRE

A vendre TROIS SPRING REBS de 'Gale' au prix du gros. S'adresser à 163-164

Forgeron demandé

Un bon FORGERON expérimenté de grande avance au Nominapou, ou à l'atelier de la rue de la Montagne, ou à l'atelier de la rue de la Montagne.

AVIS

Une demande sera faite à la Législature de Québec à sa prochaine session, pour obtenir un Acte afin d'incorporer la Société des Marchands Détailliers de Nouveautés de la Province de Québec.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

Chambres à louer.

Chambres à louer avec ou sans pension, au centre de la ville. Conditions faciles. S'adresser: 63 rue Viller.

A VENDRE

A vendre TROIS SPRING REBS de 'Gale' au prix du gros. S'adresser à 163-164

Forgeron demandé

Un bon FORGERON expérimenté de grande avance au Nominapou, ou à l'atelier de la rue de la Montagne, ou à l'atelier de la rue de la Montagne.

AVIS

Une demande sera faite à la Législature de Québec à sa prochaine session, pour obtenir un Acte afin d'incorporer la Société des Marchands Détailliers de Nouveautés de la Province de Québec.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

AVIS

EST par le présent donné que le "Compte Opératoire de Secours du Canada (limité)" sera appliqué à la prochaine session du Parlement pour obtenir un amendement relatif à l'admission d'actions préférentielles et à l'admission de dividendes par lettres et pour d'autres fins.

CE QUI SUIT a paru dans notre édition

McCaune, il a engagé sa femme à rentrer avec lui à la maison.

Petite Télégraphie

Lawrence Mass 27—James Sheridan a été arrêté sous l'accusation d'avoir tué un fille âgée de 13 ans.

Wahli tong 27—L'excédent des exportations sur les importations, pour l'année se terminant le 31 décembre 1884, se chiffre à \$12,076,000.

Philadelphie 27—La famille de Frederick Crisp est tombée subitement malade avec tous les symptômes de l'empoisonnement.

Dryton 27—Joseph Taylor commis voyageur devait épouser dimanche, une jeune fille de cette ville.

Curmen, Mexique, 27—Victoriano Merz, qui est plusieurs fois millionnaire, a été pillé samedi dernier ses notes d'or.

Hambourg 27—La police a été averti d'un complot ayant pour but de faire sauter la bourse par la dynamite.

Berlin 27—L'homme qui d'après la police a été témoin du meurtre du Dr Rumpff est le frère de l'anarchiste arrêté hier à Hochelaga pour le crime en question.

LES ANARCHISTES

Hambourg 27—La police a été averti d'un complot ayant pour but de faire sauter la bourse par la dynamite.

Berlin 27—L'homme qui d'après la police a été témoin du meurtre du Dr Rumpff est le frère de l'anarchiste arrêté hier à Hochelaga pour le crime en question.

LES ANARCHISTES

Hambourg 27—La police a été averti d'un complot ayant pour but de faire sauter la bourse par la dynamite.

Berlin 27—L'homme qui d'après la police a été témoin du meurtre du Dr Rumpff est le frère de l'anarchiste arrêté hier à Hochelaga pour le crime en question.

LES ANARCHISTES

Hambourg 27—La police a été averti d'un complot ayant pour but de faire sauter la bourse par la dynamite.

Berlin 27—L'homme qui d'après la police a été témoin du meurtre du Dr Rumpff est le frère de l'anarchiste arrêté hier à Hochelaga pour le crime en question.

LES ANARCHISTES

Hambourg 27—La police a été averti d'un complot ayant pour but de faire sauter la bourse par la dynamite.

Berlin 27—L'homme qui d'après la police a été témoin du meurtre du Dr Rumpff est le frère de l'anarchiste arrêté hier à Hochelaga pour le crime en question.

LES ANARCHISTES

Hambourg 27—La police a été averti d'un complot ayant pour but de faire sauter la bourse par la dynamite.

Berlin 27—L'homme qui d'après la police a été témoin du meurtre du Dr Rumpff est le frère de l'anarchiste arrêté hier à Hochelaga pour le crime en question.

LES ANARCHISTES

Hambourg 27—La police a été averti d'un complot ayant pour but de faire sauter la bourse par la dynamite.

Berlin 27—L'homme qui d'après la police a été témoin du meurtre du Dr Rumpff est le frère de l'anarchiste arrêté hier à Hochelaga pour le crime en question.

LES ANARCHISTES

Hambourg 27—La police a été averti d'un complot ayant pour but de faire sauter la bourse par la dynamite.

Berlin 27—L'homme qui d'après la police a été témoin du meurtre du Dr Rumpff est le frère de l'anarchiste arrêté hier à Hochelaga pour le crime en question.